

Innovations organisationnelles : l'ARS Bretagne mobilise 700 000 euros autour de 11 projets

Conformément aux orientations de la Stratégie Nationale de Transformation du Système de Santé et du Projet Régional de Santé (2018-2022), l'ARS Bretagne souhaite accompagner l'émergence de nouvelles organisations en santé.

Dans cette optique, elle avait publié, en juin dernier, un appel à candidatures régional pour accompagner, dès 2018, des initiatives innovantes sur le plan organisationnel, après avoir lancé en 2017 un appel à projets relatif aux innovations dans le domaine de la promotion et prévention de la santé

Gestion des urgences

☞ Le projet porté par le **Groupement Hospitalier Bretagne Sud** (Lorient, Quimperlé, Port-Louis, Riantec et le Faouët) consiste à qualifier les flux de patients entrant aux urgences selon différents critères (saisonnalité, âge, pathologie, horaire, capacité d'accueil...). La démarche permettra de dégager des marqueurs de comportement, de performance et de mise en tension des services.

- **Bénéfices attendus**

En tirant profit des apports de l'intelligence artificielle à partir de ces bases de données, l'établissement compte ainsi assurer une meilleure gestion des parcours des patients.

☞ Afin d'optimiser les organisations et de sécuriser les prises en charge en urgence, le **CHU de Rennes**, en partenariat avec le **SDIS 35** (Service départemental d'intervention et de secours), souhaite expérimenter la mise en place d'une solution informatisée de transmission du bilan relatif à l'état de santé des victimes.

- **Bénéfices attendus**

Ce projet marque une démarche de partenariat fort visant à améliorer les interventions conjointes SAMU/SDIS 35. Il pourra associer, à terme, d'autres établissements et SDIS de la région.

Accompagnement à domicile

☞ Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) permet d'accueillir, en journée, les résidents d'EHPAD montrant les premiers signes de la maladie d'Alzheimer (symptômes légers). La structure leur propose des activités sociales et thérapeutiques afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités. **L'EHPAD l'Océane** (Muzillac / Morbihan) envisage de décliner le PASA pour des patients parkinsoniens vivant à domicile. Le projet s'appuiera notamment sur une forte collaboration avec les professionnels libéraux (orthophoniste, kinésithérapeute...).

- **Bénéfices attendus**

La démarche personnalisera l'accompagnement proposé. La spécificité du projet porte à la fois sur la population ciblée et la prise en charge à domicile.

☞ Le projet porté par **l'EHPAD Saint-Louis-Saint-Thomas-de-Villeneuve** (Rennes) a pour objectif de limiter l'entrée en institution. L'expérimentation vise à proposer une offre de services modulables à domicile (accompagnement social, de la dépendance, des soins, de la vie quotidienne...) autour d'un projet de vie individualisé reposant sur des prestations coordonnées (hospitalisation à domicile, Service de soins infirmiers à domicile, Service d'aide à domicile, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...).

- **Bénéfices attendus**

Le projet personnalisera l'accompagnement proposé aux personnes âgées et à leurs aidants et assurera leur maintien à domicile le plus longtemps possible.

☞ Alors que le nombre de patients opérés par chirurgie bariatrique (chirurgie de l'obésité) augmente régulièrement, le **Centre Hospitalier Bretagne Atlantique** (Vannes) propose d'accompagner les suites opératoires à distance. Dans ce cadre, il expérimentera un dispositif de télésurveillance intégrant notamment une balance connectée.

- **Bénéfices attendus**

Le patient réduira son temps d'hospitalisation tout en bénéficiant des mêmes conditions de sécurité. Aussi, la balance connectée permet de renforcer le suivi des conseils diététiques et permet d'anticiper la prise en charge des éventuelles complications.

Organiser la mutualisation des compétences et des connaissances

☞ **Le groupement COMETE** regroupe 9 EHPAD dans le Morbihan. Il souhaite mettre en œuvre un projet de soins partagé et mutualiser certaines compétences médicales et paramédicales de ces structures.

- **Bénéfices attendus**

Cette nouvelle organisation créera une dynamique de coopération entre les EHPAD concernés. Chacun des établissements pourra ainsi compter sur davantage de temps médicaux et paramédicaux. Ils amélioreront ainsi la permanence et la qualité du service dispensé au profit des usagers. Cette évolution renforcera aussi l'attractivité des établissements en termes de recrutement.

☞ **Le Pôle Saint-Hélier** (Rennes), propose de créer une plateforme en ligne de formation en télémédecine à destination des professionnels de santé, des établissements et structures médicosociales de la région. L'établissement dispose d'ores et déjà de plusieurs expériences concluantes en la matière et se propose donc de travailler à la diffusion plus large de son expérience alors que le développement de la télémédecine est un enjeu important aujourd'hui.

- **Bénéfices attendus**

Ce module de "e-learning" permettra de disposer des outils pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des activités de télémédecine, désormais intégrées dans le droit commun de la facturation mais qui doit encore faire l'objet d'un accompagnement pour sa large diffusion.

Accompagnement en santé mentale

☞ **Le Centre Post-Cure Psychiatrique Thébaudais (Rennes)**, souhaite renforcer le processus de réhabilitation des personnes souffrant de troubles psychiques. A ce titre, il proposera à ces patients un appartement d'essai pendant 4 à 6 semaines. Ce dispositif expérimental interviendra au cours d'une hospitalisation (et non après la sortie) avec un temps d'occupation progressif et encadré.

- **Bénéfices attendus**

L'intérêt d'un tel projet est d'évaluer les capacités du patient à habiter seul dans un logement, de manière progressive et encadrée, avant sa sortie d'hospitalisation.

☞ **La clinique du Moulin (Bruz – Ille-et-Vilaine)** propose d'expérimenter une solution innovante d'activité physique connectée auprès de patients présentant des troubles psychiatriques.

- **Bénéfices attendus**

Les bénéfices de cette thérapie non médicamenteuse vise à réduire, y compris sur le long terme, les niveaux d'anxiété et de dépression.

Services innovants dans les établissements

☞ Dans le contexte de développement de la réhabilitation après chirurgie, **La clinique mutualiste La Sagesse (Rennes)** souhaite expérimenter un modèle couramment développé dans les pays anglo-saxons et scandinaves de service de prise en charge en préopératoire immédiat : une unité d'accueil chirurgical (UDAC).

- **Bénéfices attendus**

L'UDAC offrira aux patients un espace d'accueil et d'attente dédié avec l'objectif de réduire leur stress. Cette nouvelle unité permettra d'organiser le parcours du patient de son arrivée dans la clinique à son retour de bloc, ce en réduisant les délais à chaque étape de la prise en charge, donc la durée de séjour. Enfin, l'établissement gagnera en lits d'hospitalisation disponibles.

☞ **Le CHU de Rennes** propose de mettre en place un centre de prévention des maladies chroniques. L'établissement confirme ainsi son rôle actif dans la démarche.

- **Bénéfices attendus**

L'objectif sera d'offrir aux patients les moyens d'adapter leur mode de vie pour améliorer le pronostic de leur maladie et leur qualité de vie. Les prises en charge spécialisées proposées dans les services et structures extrahospitalières accompagneront ces changements de comportement.

Innovation et organisation : une forte dynamique bretonne

L'appel à candidatures régional a également permis d'identifier les projets répondant aux dispositions de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Ce dernier, permet d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement dérogatoire. Ces travaux peuvent concerner les soins de premier recours et en établissement hospitalier ou médico-social.

Dans ce cadre, **l'ARS Bretagne a été destinataire de nombreuses lettres d'intention** témoignant de l'engouement des acteurs bretons et de l'intérêt le dispositif.

Après une **première analyse des dossiers menée conjointement par l'Assurance Maladie et l'ARS, 14 thématiques seront travaillées dans les mois à venir.** Ces initiatives portent notamment sur les thématiques du **parcours en chirurgie bariatrique, en cancérologie ou en psychiatrie.** Elles doivent, à terme, participer à l'évolution des financements de notre système de santé.